



*Confrérie Roquebrunoise*

*Côtes de Provence*

*19, rue du Bélier, Les Chênes Verts*

*83520 Roquebrune-sur-Argens*

**PROCES-VERBAL**

**ASSEMBLEE GENERALE DU 30 JANVIER 2018**

Le Président de l'Association procède à la vérification de la feuille de présence :

- Nombre d'adhérents au 31 décembre 2017 : 28
- Présents ou représentés : 21

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer. La feuille de présence émargée et les pouvoirs seront annexés au présent procès-verbal.

En préambule à cette Assemblée, Paul Zablot prend la parole pour indiquer qu'il a eu de très bons échos des Confréries qui se sont déplacées à notre Chapitre du 28 janvier qui a remporté tous les suffrages. Malgré l'absence regrettée de 2 membres fondateurs de la Confrérie, c'est grâce à une équipe soudée que ce chapitre a pu se dérouler sous les meilleurs auspices. François Siboulet indique qu'il a reçu de nombreux messages de remerciements des Confréries et qu'il a pu s'entretenir avec M. Le Maire dimanche dernier qui l'a félicité pour l'organisation de cette manifestation et qu'il comptait sur lui pour poursuivre.

**RESOLUTION NUMERO 1 : Election du Bureau de l'Assemblée et vote des résolutions**

**1-1** - Le Président de l'Association demande qui est volontaire pour tenir le poste de Président de séance, de Secrétaire et de scrutateur :

Se porte volontaire au poste de Président de séance : François SIBOULET

Vote contre : 0 ; Abstention : 1 ; Vote pour : 20

M. François SIBOULET est élu Président de séance

Les adhérents présents demandent à Claudine Delompré de bien vouloir tenir le secrétariat de séance, ce qu'elle accepte.

Mme Claudine Delompré est désignée Secrétaire de séance.

Se porte volontaire au poste de scrutateur : M. Paul ZABLOT

Vote contre : 0 ; Abstention : 1 ; Vote pour : 20

M. Paul ZABLOT est élu scrutateur

**1-2** Le Président de séance propose que toutes les résolutions qui suivent soient votées à main levée.

Vote contre : 0 ; Abstention : 1 ; Vote pour : 20

Les votes auront lieu à main levée

Les résolutions 1.1 et 1.2 sont adoptées.

**RESOLUTION NUMERO 2 : RAPPORT MORAL DU PRESIDENT SUR L'ANNE 2017 ET PERSPECTIVES POUR 2018 (sans vote)**

Au moment de la création de la Confrérie, celle-ci comptait 8 membres. Au 31 décembre 2017, elle en comptait 28, ce qui a permis des déplacements nombreux et parfois par alternance aux chapitres des Confréries amies. En effet,